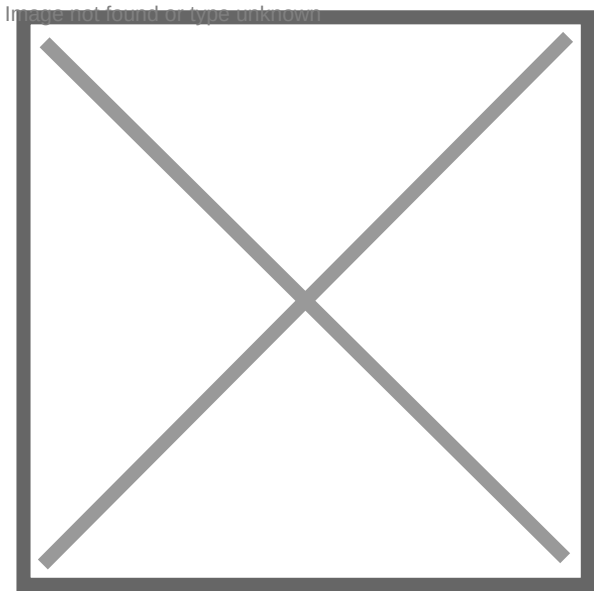




Héritage à recevoir d'angleterre, défunt atestat

Par **angorine**, le **26/10/2009** à **15:49**

Bonjour,

J'ai été contactée par un avocat pour une question de succession. Un américain est décédé voilà 2 ans sans testament et sans héritiers (une annonce a été faite dans ce sens, sans résultat). cet avocat m'a contactée et me suggère de partager la somme des biens du défunt placés dans une banque de Londres. Ai-je le droit de recevoir cet argent sur mon compte en France, est-ce légal ?

vais-je avoir des impôts à payer par la suite ?

merci pour votre réponse

Rita Aeby

Par **Tisuisse**, le **26/10/2009** à **18:40**

Bonjour,

Avant toute chose, avez-vous un lien quelconque avec ce soit-disant défunt ? Si la réponse est non, n'y donnez pas suite, c'est une arnaque fort connue de la justice. Le pseudo avocat, qui n'en est pas un, est africain, va vous demander vos coordonnées bancaires pour faire le pseudo virement mais va s'empresse de vider votre compte.

Ne répondez jamais à ce type d'annonce.

Allez à votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie, ils vous confirmeront mes

propos.